



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 103/2024
SÉANCE N° 5 DU 3 JUIN 2024

TERRE DE JEUX 2024 – PREMIER FESTY SCOLAIRE MAYENNAIS DE VOLLEY-BALL – SUBVENTION ASPPT LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 28 mai 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle (à partir de 17 h 12), Nicole Bouillon, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 16), Bruno Bertier (à partir de 17 h 12), Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 17), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocail, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Olivier Barré a donné pouvoir à Patrick Péniguel.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 5 juin 2024.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2024

TERRE DE JEUX 2024 – PREMIER FESTY SCOLAIRE MAYENNAIS DE VOLLEY BALL – SUBVENTION ASPTT LAVAL

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu le budget primitif 2024 adopté le 18 décembre 2023,

Considérant l'organisation d'un premier Festy scolaire célébrant la pratique du volley-ball, par l'ASPTT LAVAL sur le territoire de l'agglomération lavalloise,

Que cet événement remplit les conditions pour promouvoir notre territoire et valoriser le label Terre de Jeux 2024 et faire connaître cette discipline au grand public,

Considérant la convention jointe en annexe de la délibération,

Après avis favorable de la commission sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention de partenariat 2024 à conclure avec l'ASPTT LAVAL, pour l'organisation d'un premier Festy scolaire Mayennais de volley-ball le lundi 10 juin 2024 au complexe Viloiseau à Bonchamp, est approuvée.

Article 2

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'ASPTT LAVAL et sera prélevé sur la ligne de crédit n° 30554 Actions Terre de Jeux 2024

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault